

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de MANCIET (Gers), sur convocation du 13 novembre 2024, sous la présidence de M. CHANUT Michel.

Etaient présents : MM. CHANUT Michel, SUS Jean-Marc, BRAZZALOTTO Michel, LEFAIX Christian, ROMA Jean-Pierre, COURALET Guillaume, DUCOS Philippe, SAINT-BLANCARD Claude, GARBAY Stéphane, DE MAQUILLE Philippe, GARCIA Antoine, DROUARD Jean-Claude, HOSTIER François, BUSQUET Philippe, DUFAU Franck, OSPITAL Fabrice, BRAGAGNOLO Michel, BIZET Patrick, OREJA Pascal, BARRAIL Gérard, VOLPATO Bernard, CASSIN Fabien, THORIGNAC Jean-Louis, DANDO Xavier, AURENSAN Philippe, CARRERE Fabrice, LUIS Bernard, PIZZINAT Jean-Louis, PEFFAU Philippe, PELLEPORT Patrick, VETTOR Claude, IDIR Mehenna, RAMAJO Sébastien, SARRAUTE Gilles, ARNAUD Patrick, FAGET Philippe, CAZADIS Daniel,

Etaient absents : MM. MOULIE Ludovic, MENACQ Bernard, OREJA Daniel, LACOSTE David, DUCAMIN Serge, LAFONTANG Hélène, LACOURT Clémence, LAFFITTE Jean-Pascal, PAGES Lilian, FOURGEROUSSE François, PAVAN Stéphane, BONNAFONT Olivier, MAUPOME Pascal, LABROUCHE Jean-Bernard, PANDELE Bernard, REMAZEILLES Patrick, PRENERON Laurent, SAINT-MARTIN Marc, FOURCADE Jacques

Etaient excusés : MM. PERE Jean-François, FRANCHETTO Jean-Claude, DUPOUY Claude, LEFEBVRE Alain, LAFFONT Armel, DUBOR Chantal, DOUBRERE Jean-Paul, LAPORTE Régis, LABURTHE Michel, CESAR Philippe, DARTIGUE Christian, MAGNE Jérôme,

Secrétaire de séance : M. DROUARD Jean-Claude

DÉLIBÉRATION N° 2024-11 : GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Centre de gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

- la gestion administrative des sinistres et des primes
- le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire
- la participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux au montant de la prime annuelle.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers.

Pour extrait conforme,
A AIGNAN, le 12 décembre 2024
Le Président,
CHANUT Michel

Membres en exercice : 68

Présents : 37

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de MANCIET (Gers), sur convocation du 13 novembre 2024, sous la présidence de M. CHANUT Michel.

Étaient présents : MM. CHANUT Michel, SUS Jean-Marc, BRAZZALOTTO Michel, LEFAIX Christian, ROMA Jean-Pierre, COURALET Guillaume, DUCOS Philippe, SAINT-BLANCARD Claude, GARBAY Stéphane, DE MAQUILLE Philippe, GARCIA Antoine, DROUARD Jean-Claude, HOSTIER François, BUSQUET Philippe, DUFAU Franck, OSPITAL Fabrice, BRAGAGNOLO Michel, BIZET Patrick, OREJA Pascal, BARRAIL Gérard, VOLPATO Bernard, CASSIN Fabien, THORIGNAC Jean-Louis, DANDO Xavier, AURENSAN Philippe, CARRERE Fabrice, LUIS Bernard, PIZZINAT Jean-Louis, PEFFAU Philippe, PELLEPORT Patrick, VETTOR Claude, IDIR Mehenna, RAMAJO Sébastien, SARRAUTE Gilles, ARNAUD Patrick, FAGET Philippe, CAZADIS Daniel,

Étaient absents : MM. MOULIE Ludovic, MENACQ Bernard, OREJA Daniel, LACOSTE David, DUCAMIN Serge, LAFONTANG Hélène, LACOURT Clémence, LAFFITTE Jean-Pascal, PAGES Lilian, FOURGEROUSSE François, PAVAN Stéphane, BONNAFONT Olivier, MAUPOME Pascal, LABROUCHE Jean-Bernard, PANDELE Bernard, REMAZEILLES Patrick, PRENERON Laurent, SAINT-MARTIN Marc, FOURCADE Jacques

Étaient excusés : MM. PERE Jean-François, FRANCHETTO Jean-Claude, DUPOUY Claude, LEFEBVRE Alain, LAFFONT Armel, DUBOR Chantal, DOUBRERE Jean-Paul, LAPORTE Régis, LABURTHE Michel, CESAR Philippe, DARTIGUE Christian, MAGNE Jérôme,

Secrétaire de séance : M. DROUARD Jean-Claude

DÉLIBÉRATION N° 2024-12 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Président expose que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services de la commune, Monsieur le Président propose :

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 dans l'attente du vote du budget primitif 2025 :

| | Budgétisé 2024 | Ouverture de crédits à hauteur de 25% sur l'exercice 2025 |
|--|-------------------|---|
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | | |
| Article 2121 Plantations d'arbres et arbustes | 30 000.00 € | 7 500.00 € |
| Article 2128 Autres agencement et aménagements | 15 000.00 € | 3 750.00 € |
| Article 2158 Autres inst. Matériel, outill. Techniques | 1 000.00 € | 250.00 € |
| Article 2188 Autres immobilisations corporelles | 9 390.89 € | 2 347.72 € |

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 032-200078368-20241211-D_2024_12-DE



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :
Donne son accord,
Autorise Monsieur le Président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Pour extrait conforme,
A AIGNAN, le 12 décembre 2024
Le Président,
CHANUT Michel



Membres en exercice : 68
Présents : 37
Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0